

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 17 octobre 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 139-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 03 juillet 2025.</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 03 juillet 2025.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 17 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40
QUORUM : 20

REPRESENTES : 11

PRESENTS : 22

POUR : 33

CONTRE : 00

ABST : 00

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance plénière du jeudi 03 juillet 2025

Séance plénière
13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mmes. CANELLIS, EXBRAYAT MM. VOCANSON.

Collège B : Mme JULLIOT, MM. NEKAA, OLLIER, THOMAS.

Collège BIATSS : Mmes. CHALAYE, PEREZ, MM. BUGNAZET, DECHAMP.

Collège étudiants : Mmes. BASTIE, BOURDIN, DANG-VIET, GRANGE, MM. ABID, BERNARD-SAISON, ROST.

Collège PEX : MM. VALDIVIESO

Sont représentés :

Collège A : MM. PERDREAU

Collège B : Mme. AUDOUBERT, MM. HUBERT

Collège BIATSS :

Collège étudiants : MM. MAKBOUL, MESNARD-SAUVERZAC

Collège PEX :

Sont absents :

Collège A : Mme. DESTOUCHES, PEREK-COURBON, TOTOZANI-KETA, MM. ANDRE

Collège B : Mme. LE PONTOIS, MM. LAURENT, LAFONT, PIGEAU

Collège étudiants : MM. BOUZGHAIA GOUSSI, DANJEAN, FOURNIER-SOLER, JESSENNE, JOLIVET

Collège PEX : Mmes. JACQUIER, REDONDO, MM. MARION

Assistent également à la séance : Mmes. BRUCHET, MARAS, MATHIEU, MORTAMET, LEYRIT, LEFEVRE, PEREZ, ROUCHON, AUTANT BERNARD, MM. BEAL, SAUVIAC, CRANE

Informations générales

❖ **Liste des UEOS de la Faculté des Sciences et Techniques**

❖ **Effectifs définitifs de fin d'année 2024-2025**

Alain TROUILLET informe que l'UJM a atteint le nombre le plus élevé d'étudiants de son histoire, avec un total de 20 709 étudiants.

La tendance observée les dix dernières années montre une oscillation des chiffres au-dessus de 20 000 étudiants, avec une légère pente ascendante sur les deux dernières années universitaires, qui n'est pas corrélée à une augmentation des moyens ministériels.

✓ Répartition par domaine

Les tendances observées les années précédentes se confirment :

- Sciences, Technologie, Santé : ce domaine continue de progresser, représentant 54 % des étudiants de l'établissement, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente.
- Droit, Économie, Gestion : ce domaine progresse moins que l'an dernier mais maintient sa part globale au sein de la volumétrie de l'établissement. Il est à noter que les effectifs des IUT (Instituts Universitaires de Technologie) sont répartis entre les secteurs STS et DEG, selon leurs départements (secondaire et tertiaire).
- Arts, Lettres, Langues (ALL) : ce domaine est stable par rapport à l'an dernier.
- Sciences Humaines et Sociales (SHS) : un tassement des effectifs est observé dans ce domaine, qui couvre le DEPT et la faculté SHS. Malgré la forte progression du DEPT, la part globale de SHS a légèrement diminué.

✓ Répartition par régime d'études

- Formation Continue diplômante : La part de la formation continue diplômante continue d'augmenter, en particulier grâce à une forte progression de la Faculté de Médecine qui a développé ses offres de formation continue médicale. Il s'agit majoritairement de publics en reprise d'études, inscrits dans des diplômes nationaux ou des DU.
- Formation par Alternance : Après avoir atteint un record de plus de 1 400 alternants en 2023-2024, l'UJM est légèrement repassée en dessous en 2024-2025, oscillant autour de ce chiffre depuis trois ans. L'UJM se distingue par un volume d'alternants très important par rapport aux établissements comparables au niveau national.
- Formation initiale : Elle constitue la plus grande part des effectifs (près de 87 %). En raison de la progression de la formation continue et de la légère diminution de l'alternance, la formation initiale connaît un léger tassement en part relative, bien que les effectifs absolus soient en augmentation pour tous les régimes.

✓ Taux de boursiers

Le taux de boursiers à l'UJM est très inférieur à la moyenne nationale des universités, se situant environ 5 à 6 points en dessous de la moyenne nationale (autour de 40 %). Malgré une réforme des bourses en 2023-2024 qui avait entraîné une légère remontée, le taux a de nouveau baissé en 2024-2025, notamment en première année.

✓ Étudiants internationaux

L'UJM a accueilli un peu plus de 2600 étudiants internationaux en 2024-2025.

La part des « free movers » extra-européens représente les deux tiers des étudiants internationaux et continue d'augmenter.

La progression la plus notable concerne les étudiants européens.

Un nombre croissant d'étudiants de nationalité française diplômés d'un diplôme étranger sont également comptabilisés dans cette catégorie, ceux-ci contribuant aussi à la dynamique internationale.

La part des doubles diplômes, programmes conjoints, programmes d'échange et accords bilatéraux continue d'augmenter, ce qui est le fruit d'une politique volontariste de développement des partenariats.

❖ Evolution de l'alternance

Le nouveau texte réformant le financement de l'alternance a été récemment publié, officialisant les modalités de prise en charge par France Compétences et le reste à charge obligatoire pour les entreprises.

Désormais, le reste à charge pour les entreprises est fixé de manière uniforme à 750 €. Cette mesure aura un impact direct sur la campagne tarifaire de l'UJM pour l'année universitaire à venir. L'université a déjà ajusté ses tarifs pour se mettre en conformité avec cette nouvelle législation.

❖ Réforme de la formation des enseignants

La réforme de la formation des enseignants est en cours, avec des textes et des cadrages ministériels qui se précisent, bien que de nombreuses incertitudes persistent.

La réforme confirme l'instauration de concours au niveau L3 et M2 dans 19 disciplines dès l'année prochaine. Les CAPES proposés à l'UJM sont tous inclus dans cette liste.

Cependant, pour les autres disciplines de CAPES (CAPET et autres), il n'y aura pas de concours M2 cette année. Les étudiants déjà engagés dans ces Masters MEEF seront invités à se présenter au concours L3.

Cette décision est justifiée par un nombre insuffisant de postes ouverts au niveau national dans ces disciplines, rendant la gestion de deux concours difficiles. Ceux qui réussiront le concours L3 et qui auront déjà validé leur master seront titularisés directement, comme s'ils avaient réussi le concours M2.

L'UJM a déposé un pré-dossier d'accréditation pour une nouvelle licence "Professorat des Écoles". Si elle est retenue, cette licence se substituera à terme à l'actuelle Licence PPPE. L'UJM capitalise sur son expérience et espère pouvoir proposer cette formation.

Cette nouvelle licence remplacera partiellement des groupes de la licence Sciences de l'Éducation, qui représente actuellement l'essentiel des étudiants candidats au professorat des écoles.

L'UJM va proposer à ses étudiants de L3 des modules de préparation aux nouveaux concours. Cependant, les réponses du ministère concernant les financements accordés pour ces préparations sont tardives. Les textes officiels ne sont attendus que pour la mi-juillet. Face à ce manque de visibilité, l'UJM a décidé de financer ces préparations sur son budget global, même si cela implique une pression supplémentaire sur les ressources de l'université.

❖ Réforme de la réforme de l'accès aux études de santé

Une nouvelle réforme de l'accès aux études de santé est en préparation, potentiellement dès la rentrée 2026, mais plus vraisemblablement en 2027.

Si cette réforme est adoptée, elle remplacerait les parcours actuels de PASS et de LAS 1 par une voie unique d'accès post bac. Les LAS 2 et LAS 3 seraient cependant maintenues.

Le nouveau modèle pourrait se baser sur un équilibre en volumes horaires et crédits des blocs d'enseignements en Santé et hors Santé et un tronc commun non-disciplinaire. Le bloc d'enseignements hors Santé, choisi par l'étudiant, prédéfinirait la poursuite de droit en LAS 2 pour ceux qui ne seraient pas admis en deuxième année dans les filières de Santé.

❖ Calendrier prévisionnel des CFVU pour l'année 2025-2026

Alain TROUILLET précise le nouveau calendrier des CFVU 2025-2026, qui comprend six séances pour l'année universitaire 2025-2026. Elles auront lieu le vendredi à 13h30 en salle du Conseil de la Maison de l'Université.

Alain TROUILLET annonce les points clés qui seront abordés lors des premières séances :

- ✓ CFVU du 5 septembre : cette séance abordera des sujets majeurs notamment :

- L'adoption des capacités d'accueil en santé pour les rentrées 2026 et 2027, avec une date limite fixée au 15 septembre.
 - La délibération sur les modalités d'exonération des droits différenciés pour la rentrée 2026, nécessaire avant le début des campagnes de recrutement via "Études en France".
 - La répartition de l'enveloppe des moyens alloués à la formation pour le budget 2026.
 - Cette séance pourrait également servir de "session de rattrapage" pour les dossiers non validés en fin d'année précédente.
- ✓ CFVU du 21 novembre : Cette séance sera également importante car elle portera sur :
- L'examen des capacités d'accueil 2026-2027.
 - La campagne de tarification 2026-2027.

Pour avis

1. Dispositifs de bourses

Alain TROUILLET introduit les points pour avis avec une proposition d'harmonisation des dispositifs de bourses au sein de l'UJM. L'UJM va entreprendre une démarche d'harmonisation des bourses internes et de réalisation d'un bilan des dispositifs de bourses existants depuis deux à trois ans. Cette initiative vise à rationaliser les différentes offres de bourses, dont les critères peuvent varier légèrement entre les composantes, créant une certaine confusion.

Ces bourses, financées sur les budgets propres de l'établissement ou de ses composantes, s'ajoutent aux dispositifs nationaux.

Ce travail de bilan répond à une demande forte des anciens élus du Conseil d'Administration (CA) et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). La présentation de ce bilan et de la proposition d'un dispositif harmonisé est prévue pour l'automne.

❖ DROIT

- ✓ Bourses d'excellence 2025-2026 - Annexe financière : modification du nombre de bourses d'excellence pour un montant de de 56 000 €.
- ✓ Bourses de stage 2025-2026 - Annexe financière : modification du montant pour une somme globale de 30 000 €.

Intervention du vice-président étudiant Vincent ROST : Les élus étudiants de l'UJM s'opposent aux bourses d'excellence, les jugeant source d'injustice sociale. Ils estiment que ces aides récompensent souvent des étudiants déjà favorisés, ignorant les difficultés (travail, précarité, responsabilités familiales) qui impactent la réussite d'autres étudiants plus précaires. Cette approche, qui ne tient pas compte des conditions d'obtention des résultats, est perçue comme renforçant une vision élitiste et concurrentielle de l'enseignement supérieur, incompatible avec les valeurs d'accès équitable à l'éducation défendues par l'UJM.

Intervention de S. JULLIOT : exprime un désaccord avec l'opposition des étudiants aux bourses d'excellence. Elle souligne que ces bourses ont permis à des étudiants de la faculté de droit de se consacrer pleinement à leurs études sans avoir à travailler et qu'elles offrent un soutien crucial pour la réussite des étudiants.

Avis favorable.

❖ GRADUATE School PATHS

✓ Règlement Bourse GS PATHS 2025

Crane Rogers présente le dispositif de bourses de la Graduate School PATHS. Pour renforcer son attractivité face à la concurrence, la Graduate School a mis en place des bourses de niveau Master 2, qui ne sont pas des bourses au mérite mais des bourses d'attractivité et de mobilité. Elles incluent :

- Bourses d'attractivité/excellence de 2 500 € pour les étudiants inscrits dans les masters liés à la Graduate School (I-santé, ingénierie biomédicale, ingénierie neuromotricité, certains masters STAPS).
- Bourses de mobilité de 1 000 € pour les étudiants venant de l'étranger (mobilité entrante) ou effectuant un stage à l'étranger (mobilité sortante).

Les boursiers seront invités à participer à la valorisation de la filière. Le processus de sélection des bourses est prévu pour novembre, avec un paiement fin novembre/début décembre, sur un budget de 10 500 €. À terme, l'objectif est de pouvoir informer les candidats de leur éligibilité dès la sélection en master pour maximiser l'attractivité.

Alain Trouillet rappelle l'attention à apporter sur l'information relative aux modalités d'obtention et au montant des bourses de mobilité, afin de ne pas faire perdre à ces étudiants l'accès à d'autres bourses comme les bourses régionales.

Avis favorable.

❖ IUT de Roanne

✓ Financement d'Excellence en Master (FEM), Campus de Roanne.

De nouvelles bourses d'excellence en master sont mises en place pour les étudiants de M1 et M2 Génie Industriel se destinant à la recherche. Elles complètent les bourses d'attractivité déjà existantes pour les étudiants internationaux, ciblant spécifiquement ceux qui envisagent une carrière dans la recherche.

✓ Financement d'Excellence en Doctorat (FED), Campus de Roanne.

L'objectif est d'attirer des doctorants d'établissements partenaires pour de courts séjours de recherche au LASPI à Roanne. Ces séjours, s'apparentant à des stages doctoraux, visent à explorer la mise en place de conventions de cotutelle de thèse.

✓ Dispositifs d'aide à la mobilité et à la recherche internationale (FEM et FED)

L'IUT de Roanne et le LASPI proposent également des aides à la mobilité et à la recherche internationale pour les étudiants étrangers de Master. Ces dispositifs visent à soutenir ceux qui souhaitent effectuer leur Master et envisagent un stage au LASPI.

Avis favorable.

2. Subventions aux associations

❖ I.U.T. de Saint-Etienne : Attribution de subventions 2025-2026 : budget total de 5 200 euros.

L'IUT de Saint-Étienne reconduit son soutien aux associations étudiantes pour l'année.

Un soutien fixe de 400 € est alloué aux sept associations de filières BUT. L'IUT de Saint-Étienne reconduit son soutien aux associations étudiantes pour l'année, allouant une aide fixe de 400 € aux sept associations de filières BUT, tandis que l'Association Sportive de l'IUT reçoit un total de 1 500 € (500 € en part fixe et 1 000 € pour un projet lié au Championnat de France des IUT) et le BDE des étudiants un soutien de 900 € (400 € en part fixe et 500 € pour son projet « Student Food Lockers »). Au total, le conseil de l'IUT de Saint-Étienne a attribué 5 200 € de subventions.

Avis favorable.

❖ **DROIT**

La Faculté de Droit a accordé une subvention de 3557 € à l'AMDIEC, l'Association des étudiants du Master Droit International Européens et Comparé, pour soutenir l'ensemble de ses activités.

S.Julliot explique que la subvention de la Faculté de Droit pour l'AMDIEC (3557 €) est destinée à financer le voyage annuel d'étude de 20 étudiants des Masters Droit International Européens et Comparé (DIEC) et Acteurs Publics. Ce voyage comprend la participation à une audience à la Cour européenne des droits de l'homme, des visites du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, ainsi que des rencontres avec des conseillers et chefs de division. La subvention couvre les frais de transport et d'hébergement pour deux nuits. L'organisation est assurée par l'association des étudiants du Master DIEC, avec une rotation annuelle entre les associations des deux masters.

Avis favorable.

❖ **IUT de Roanne**

La commission a examiné une seule demande de projet, celle de l'association Campus Solidaire. Leur projet, d'un coût de 9 800 €, vise à renforcer leur équipe grâce à l'accueil de jeunes en service civique. La commission a accordé les 4 000 € de subvention.

Avis favorable.

Pour adoption

Points A

3. Création de parcours

❖ **ALL: Master Arts, parcours Digital Creativity Art & Science**

Clara Mortamet présente un nouveau parcours dans la mention ARTS dans le cadre du Master Erasmus Mundus. La maquette porte sur le premier semestre car les autres semestres ne se font pas à l'UJM.

Ce parcours, entièrement en anglais, offre deux options : art numérique et informatique musicale (musique et vidéo). Vingt-trois étudiants ont été sélectionnés pour la rentrée.

Ce Master Erasmus Mundus implique des mobilités étudiantes obligatoires : le premier semestre se déroule à Saint-Étienne, le deuxième à Porto (Portugal), et le troisième à Katowice (Pologne). Le quatrième semestre est dédié au stage. La validation du master dépend de la réussite de chaque semestre dans les universités partenaires.

Adopté.

❖ **Ecole d'Economie : Licence d'Economie, parcours « Quantitative Economics »**

Corinne Autant-Bernard présente un nouveau parcours de double licence en économie quantitative en partenariat avec l'Université de Vilnius (Lituanie). Ce partenariat, qui concerne quatre étudiants de l'UJM dès cette rentrée, vise à partir en mobilité à Vilnius afin d'obtenir la licence d'économie

quantitative de Vilnius. Ils offrent aussi la possibilité aux étudiants de Vilnius d'une licence française pour faciliter leur accès aux meilleurs masters en économie.

Ce nouveau parcours, à l'intitulé similaire à celui proposé par l'université de Vilnius (économie quantitative), intègre des cours existants de L3 et M1 de l'UJM adaptés pour offrir un niveau avancé aux étudiants de Vilnius qui arrivent en troisième année. Aucun nouveau cours n'est créé, mais les unités d'enseignement sont réorganisées avec des cours obligatoires et optionnels, incluant des ateliers thématiques de L2.

A.Trouillet précise que la complexité du montage de cette double licence résulte du fait que la licence lituanienne se fait en quatre ans.

Adopté.

4. Création de DU/DIU/AEU/Certificats

❖ FST : création du DIU « Lutte Contre la Fatigue Chronique »

Présentation par A. TROUILLET : La Faculté des Sciences de l'UJM propose un nouveau DIU « Lutte contre la fatigue chronique », en partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc.

Ce DIU est porté par le département STAPS et s'appuie sur l'expertise du laboratoire LIBM, spécialisé dans l'activité physique et la santé.

Il vise à former des professionnels de la santé (enseignants en APA-S, kinésithérapeutes, diététiciens, médecins, psychologues, infirmiers, ergothérapeutes, etc.) et des patients experts (jusqu'à trois par session) sur les stratégies de gestion de la fatigue chronique post-maladie ou idiopathique, ainsi que les aidants et soignants.

Il s'adresse à un public de formation continue. Les tarifs sont de 1 400 € pour un public formation initiale, 2 000 € pour les non-financés en formation continue, et 2 600 € si le financement est assuré par un tiers. Pour les patients experts, le coût est de 500 €.

Adopté

❖ MÉDECINE : création du DU « Activité de soins aigus non-programmés »

Présentation par J.Bugnazet : ce DU répond à une double problématique :

- ✓ Les services d'urgences effectuent beaucoup de consultations qui relèvent à la fois de la médecine générale et des urgences.
- ✓ Beaucoup de généralistes souhaiteraient faire des soins non programmés dans des structures que l'on voit apparaître aujourd'hui comme des pôles d'urgence ou des centres médicaux de soins immédiats (CMSI), donc hors établissements hospitaliers.

L'objectif est de former des médecins généralistes ou des internes en médecine générale à ces activités intermédiaires (entre la médecine générale et les urgences). Les internes en médecine générale ont des stages obligatoires aux urgences mais leur formation n'est pas complète. Les médecins généralistes qui ont été formés il y a quelques années n'ont pas nécessairement bénéficié de ce type de stage pendant leur internat.

Il s'agit d'un DU unique en France d'une durée d'un an, avec 90 heures de cours théoriques, 20 heures de pratique et un stage optionnel à l'attention des médecins généralistes diplômés mais qui n'auraient pas suivi ce type de stage pendant leur internat.

Les tarifs sont de 1 000 € pour un public en formation initiale, 1 800 € pour les non-financés en formation continue, et 2 500 € si financé par un tiers.

Adopté.

5. Renouveau DU/DIU/AEU/Certificats

❖ MÉDECINE : DU « Santé et Jardins » : prendre soin par la relation à la nature

Présentation par J. BUGNAZET : L'UJM va renouveler son DU « Santé et Jardin » existant depuis plusieurs années et encadré par l'équipe de psychiatrie. Ce DU forme les soignants à la mise en place de jardins thérapeutiques.

La seule modification notable pour la rentrée 2025 est l'ajout d'un nouveau module de 15 heures. Ce module permettra d'apprendre à gérer et à mettre en œuvre un projet de jardin de santé, répondant ainsi à un besoin concret exprimé par les participants.

Le DU a connu trois promotions complètes (16 étudiants, majoritairement en formation continue) depuis 2022-2023 et anticipe 21 participants pour l'année à venir, preuve de sa pertinence et de son amélioration continue.

Adopté.

6. Règlement Général des Etudes 2025/2026

L'UJM procède à des modifications du Règlement Général des Etudes concernant les points suivants :

- Adaptation aux nouvelles règles de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : le règlement est mis en conformité avec la réforme nationale de la VAE. Les changements incluent principalement de nouvelles règles de composition et de fonctionnement des jurys.
- Modification de l'annexe sur la valorisation de l'engagement étudiant : la possibilité de valider des crédits ou bonifications pour les étudiants en service civique est retirée du RGE. Cette disposition, bien qu'existante, s'est avérée impossible à mettre en œuvre car l'UJM ne parvient pas à évaluer les compétences acquises dans la diversité des parcours. Les demandes sont rares et n'aboutissent que très peu. Les étudiants en service civique bénéficieront toujours des aménagements de parcours réservés à ce statut.
- Clarification des règles de calcul des bonifications : le règlement clarifie la méthode de calcul des bonifications accordées pour l'engagement étudiant (sportif de haut niveau, élus, engagement associatif, etc.). L'objectif est de rendre le texte plus compréhensible, sans modifier la règle de fond. Le plafond reste à 0,6 point sur la moyenne annuelle (sur 20). Les bonifications semestrielles (maximum 0,6/semestre) et annuelles (engagement associatif par exemple) se cumulent, mais le total ne peut dépasser 0,6 sur l'année. La nouvelle formulation, plus détaillée, vise à lever les ambiguïtés rencontrées par le passé dans l'application de cette règle.

Léna BASTIE (élue étudiante) : Les élus demandent l'ajout d'un délai minimal afin d'informer les étudiants des évaluations (CC/CCI) et des cours ajoutés tardivement dans l'article 8.2 du Règlement Général des Études (RGE). Ils rappellent aussi l'importance pour les enseignants d'être transparents sur les modalités d'évaluation, y compris la « seconde chance ». Enfin, ils souhaitent savoir comment progresser sur la mise en place d'un congé menstruel à l'UJM, une demande émanant de plusieurs étudiants et élus. Il est rappelé qu'un délai de 15 jours pour l'information des étudiants était déjà envisagé.

Réponse d'A. TROUILLET : Nous allons modifier notre règlement pour clarifier les modalités de contrôle des connaissances, en mettant l'accent sur la transparence des règles. Une nouvelle formulation est en cours de rédaction. L'université envisage de préciser que, dans le cadre du contrôle continu, la programmation des évaluations doit être communiquée aux étudiants en début de semestre, et au minimum 15 jours avant la première évaluation. De plus, pour tout TD ou TP ajouté et faisant l'objet d'une évaluation, les étudiants devront en être informés au moins 48 heures à l'avance. La rédaction de ce nouveau paragraphe fera l'objet d'un échange entre le VP Formation, la DFIP et le VP étudiant.

Adopté.

7. Règlement des composantes 2025/2026

❖ DROIT : règlement des études de la Faculté de Droit 2025-2026

Présentation de S. JULLIOT : les modifications apportées au règlement de la Faculté de Droit concernent :

- La licence Professionnelle « Métiers du Notariat » avec la précision selon laquelle l'examen terminal peut être une épreuve écrite ou orale.
- La licence Professionnelle MACT : les étudiants doivent impérativement obtenir une note de 10/20 à l'unité d'insertion professionnelle (rapport d'alternance et projet tutoré) sans possibilité de compensation.
- Les masters : il est désormais explicitement précisé que certains éléments ne sont pas rattrapables. Cela inclut les stages et leur évaluation, les notes opérationnelles liées à l'alternance, les mémoires professionnels et les grands oraux. Cette clarification vise à répondre aux situations des étudiants qui ne trouvent pas de stage/alternance ou échouent à des oraux majeurs.

Adopté.

❖ École d'Économie : Règlement des études de l'École d'Économie 2025-2026

L'École d'Économie a ajouté une section à son règlement des études pour réaffirmer les règles de comportement, alignées sur le cadre général.

Adopté.

Points B

8. Ajustements des règlements des composantes 2025-2026

✓ Faculté de Médecine : Règlement des études 2025-2026

Il s'agit de la mise à jour du calendrier dans le règlement de la faculté de Médecine

Adopté.

9. Campagne d'ajustement des tarifs 2025/2026

✓ Formation continue / Formation initiale / Alternance

La campagne d'ajustement des tarifs 2025-2026 est un point pour avis. Elle permet de mettre à jour certains tarifs qui n'ont pas pu l'être lors de la campagne tarifaire principale. Elle a principalement concerné des modifications liées à la nouvelle réforme de l'alternance.

Avis favorable.

10. Modifications DU/DIU/AEU/Certificats

❖ ALL-: modification du certificat FLE

Les modifications du certificat FLE de la Faculté Arts, Lettres, Langues sont adoptées à l'unanimité.

Adopté

❖ ALL/ ARTS : Certificat Parlons Arts

La modification du certificat « Parlons Arts » et plus particulièrement son ouverture au public de la formation continue est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

11. Modifications de maquettes et MCCC 2025-2026

❖ ALL/SUFC

✓ DAEU A

✓ DAEU B

Les modifications des maquettes et MCCC des DAEU A et B sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ IUT de Roanne

Les modifications des maquettes et MCCC de l'IUT de Roanne sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ DROIT

Les modifications des maquettes et MCCC de la Faculté de Droit sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ FST

Les modifications des maquettes et MCCC de la Faculté des Sciences et Technique sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ IAE

Les modifications des maquettes et MCCC de l'IAE sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ DEPT

Les modifications des maquettes et MCCC du DEPT sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ **École d'Économie**

Les modifications des maquettes et MCCC de l'École d'Économie sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ **Télécom**

Les modifications des maquettes et MCCC de Telecom Saint Etienne sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ **SHS**

Les modifications des Maquettes et MCCC de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

12. Modifications de maquettes et MCCC 2026-2027

❖ **IUT de Saint-Etienne**

Les modifications des maquettes et MCCC 2026-2027 de L'IUT de Saint-Etienne sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

13. Calendriers des composantes 2025-2026

❖ **FST**

Les modifications des calendriers de la Faculté des Sciences et Techniques sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ **DROIT**

Les modifications des calendriers de la Faculté de Droit sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ **SHS**

Les modifications des calendriers de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ **IAE**

Les modifications des calendriers de l'IAE sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ **École d'Économie**

Les modifications des calendriers de l'École d'Économie sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

❖ **Télécom**

Les modifications des calendriers de Télécom Saint Etienne sont adoptées à l'unanimité.

Adopté.

14. Procès-verbal de la CFVU du 04 avril 2025

Le procès-verbal de la séance de la CFVU plénière du 04 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Adopté.

15. Procès-verbal de la CFVU du 22 mai 2025


Le procès-verbal de la séance de la CFVU plénière du 22 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Adopté.

Directeur Général des Services

Franck AIVALIOTIS

**Pour le Président et par délégation,
Par empêchement du
Directeur Général des Services,**


Norbert GRATALCUP
Directeur Général Adjoint

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation,
Internationalisation et Europe

Alain TROUILLET


**Le Président
de l'Université Jean Monnet - St Etienne**

Florent PIGEON